



CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

ETUDE DU MARCHÉ LIBYEN

Octobre 2006

SOMMAIRE

Résultats et recommandations	02
<i>Partie1 :</i>	
Economie et commerce libyens.....	06
Tendances récentes de l'économie libyenne	07
Principaux secteurs économiques.....	10
Commerce extérieur de la Libye.....	16
Echanges commerciaux Maroco-Libyens.....	18
Analyse sectorielles des importations libyenne.....	19
<i>Partie 2 :</i>	
Conditions d'accès au marché Libyen.....	32
Réglementations et douanes.....	33
Modalités d'implantation.....	37
Cadre juridique des échanges maroco-libyens.....	41
Conditions logistiques.....	42
Circuits de distribution.....	43
ANNEXES.....	45
ANNEXE 1	
Informations pratiques.....	46
ANNEXE 2	
Convention commerciale et tarifaire maroco-libyenne.....	54
ANNEXE 3	
Textes réglementaires libyens en matière d'investissement et de commerce....	61
ANNEXE 4	
Echanges commerciaux maroco-libyens.....	81

Résultats et recommandations de l'étude

A- Informations marché

L'économie libyenne est en pleine effervescence en raison d'une option volontariste d'ouverture et d'économie de marché, de la montée du secteur privé et d'un potentiel économique et financier appréciable, notamment grâce à ses ressources en hydrocarbures qui représentent 95% des exportations totales de la Libye.

En 2005, le PIB libyen s'est élevé à 37,8 milliards \$ US, en croissance de 4,3% par rapport à 2004 (à prix constants). Le PIB par habitant s'est élevé en 2005 à 7 046 US\$, ce qui positionne la Libye comme l'un des pays les plus riches d'Afrique.

La situation économique de la Libye est prometteuse et se traduit par des indicateurs favorables de son commerce extérieur :

- Un important excédent commercial de plus de 14,5 Milliards en 2004
- le volume global est 25,75 Milliards de dollars US en 2004, en augmentation de plus de 38 % par rapport à 2003 (18,67 Mds \$)
- Importante augmentation des importations (fob) passées de 4,33 Mds \$ US en 2003 à 5,6 Mds \$ en 2004 (+24,7%), significative d'une reprise de l'économie
- Forte augmentation des exportations passant de 14,34 Mds \$ à 20,15 Mds \$ US (40,5% en valeur en 2004 par rapport à 2003), grâce à l'augmentation des prix du pétrole exporté et compte tenu du niveau des ventes d'hydrocarbures.

Dans le cadre de sa politique économique lancée depuis 2003, la Libye est devenue un grand chantier, avec d'importants projets de développement et de modernisation des infrastructures et des équipements estimés à plus de 5 Mrds USD.

En outre, elle affiche une volonté pour le développement industriel et de l'exportation, l'exploitation et la valorisation des riches ressources halieutiques et de l'agriculture. La Libye opte également pour le développement du tourisme et ouvre la voix pour le développement de projets importants dans les différents secteurs notamment, le bâtiment, l'assainissement et le traitement d'eau, les NTIC, l'électricité, la formation et l'éducation, le consulting, l'expertise et la gestion des services financiers, ...

Par ailleurs, les investissements projetés jusqu'en 2010 dans le secteur des hydrocarbures à eux seuls sont évalués à 35 Mrds USD.

Il est à noter que l'entrée en force des pays occidentaux, notamment les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la Grande Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Turquie et la Chine. L'Egypte et la Tunisie, pays limitrophes et traditionnellement présents sur le marché, qui constatent leur position s'amenuiser, revoient leurs stratégies sur le marché.

La Libye qui entre dans une ère "d'occidentalisation", avec des réformes structurelles audacieuses et une politique économique nouvelle n'entend plus, dans ses relations avec l'étranger, se limiter à de simples opérations de commerce, mais privilégie dorénavant le partenariat sous ses différentes formes en cherchant à s'industrialiser et acquérir de la technologie et du savoir-faire dans tous les secteurs de produits et de services.

En outre, la Libye a fait le choix de s'orienter vers l'exportation, notamment vers les pays de l'Afrique, en appelant à des partenariats industriel et commercial dans ce sens.

Un nouvel environnement des affaires en mutation

Caractéristiques essentielles :

- Retour de la Libye au sein de la communauté internationale, après l'embargo édicté en 1996 et les sanctions décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU et levé de l'embargo en septembre 2003 (ONU) et fin juin 2004 (USA)
- Emergence fulgurante du secteur privé en instaurant des mesures incitatives dans tous les secteurs (coûts des facteurs encourageants, financement assuré de 50% par les banques, avantages fiscaux et incitations)
- Montée de la concurrence et fort afflux des sociétés étrangères autorisées à ouvrir des bureaux de représentation
- Suppression des licences d'importation ; une liste limitée de produits reste cependant interdite à l'importation
- Suppression des droits de douanes et leur remplacement par une taxe dite de services portuaires de 4% et une taxe d'encouragement de la production locale de 1% pour certains produits désignés et une taxe à la production de 2%. Certains produits sont soumis à une taxe à la consommation de 25% (liste de produits ayant une production locale) et d'autres à 50% (produits de luxe)
- Exigence pour l'importation à travers l'engagement d'une Agence commerciale locale obligatoire notamment pour une liste de produits arrêtée (loi n°6). Les autorités libyennes ont commencé à appliquer la loi relative aux agences commerciales depuis le 17 Août 2006 et ce, conformément à la décision N°83 de l'année 2006 qui régit les agences commerciales de la Jamahiriya.
- Encouragement de l'investissement des nationaux et de la production locale
- Mise en œuvre d'un programme de privatisation de 360 entreprises publiques dont 41 sont ouvertes aux étrangers
- Encouragement des Investissements Directs Etrangers, avec avantages et incitations fiscaux (loi n° 5)
- Création récente d'une bourse des valeurs
- Création d'un nouvel organisme chargé du développement des Exportations, cadrant avec la nouvelle orientation vers l'exportation

Secteurs porteurs du marché

D'après l'analyse des importations et des projets d'investissement en cours et des projets programmés :

Projets d'infrastructures et de BTP :

- Infrastructures de base : routes, assainissement, travaux municipaux, environnement, adduction d'eau, projet de la Grande Rivière Artificielle
- Energie : projets de 11 milliards de Dinars Libyens pour la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique
- Habitat : les besoins actuels en logements sont estimés à 500 000 et plus 50000 logements par an
- Des opportunités d'investissements dans plusieurs secteurs : tourisme (hôtellerie), pêche (d'importantes ressources halieutiques), agriculture et agroalimentaire (production, irrigation, valorisation)

Opportunités commerciales :

- Matériaux de construction
- Matériels électriques
- Produits agroalimentaires (produits de la pêche, huile de table, fruits et légumes en conserves, boissons, fromages, etc).
- Textile – habillement (prêt-à-porter, linge de maison, couvertures)
- Cuir (chaussures, vêtements et articles en cuir)
- Services (BTP, ingénierie, TIC, distribution...)

B- Recommandations pour la pénétration du marché :

1°) S'adapter aux nouvelles orientations libyennes en se présentant avec des projets de partenariat bien précis, à réaliser aussi bien au Maroc qu'en Libye

2°) Nécessité pour les entreprises marocaines d'adopter une stratégie à moyen terme, en maintenant des contacts permanents avec les prospects et les clients

3°) Entretenir des relations avec sérieux et plus d'égards aux opérateurs libyens

4°) Tirer profit du capital de sympathie toujours manifesté par les opérateurs libyens envers le Maroc

5°) Prendre en considération le fait que désormais le marché ne tient pas compte du prix, mais aussi de la qualité des produits, compte tenu de la concurrence vive qui sévit sur le marché

6°) Envisager des structures de commercialisation, de distribution et développer des franchises marocaines

7°) Rétablir la ligne maritime Maroc – Libye

8°) Impliquer le secteur bancaire marocain pour s'intéresser à ce marché et jouer un rôle actif dans le développement des affaires entre le Maroc et la Libye

9°) Réadapter le cadre juridique et le partenariat industriel entre le Maroc et la Libye, (accord commercial, paiement, fiscalité)

10°) Mener des actions promotionnelles intensives sur le marché.

Partie 1 :

ECONOMIE ET COMMERCE LIBYENS

I- Les tendances récentes de l'économie libyenne

L'évolution de l'économie libyenne

L'année 2004 a été marquée par le retour de la Libye au sein de la communauté internationale puisque ce pays est resté à l'écart du commerce international après l'embargo américain édicté en 1996 et les sanctions décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU après l'attentat de Lockerbie en 1988. Les mesures prises par l'ONU ont été levées en septembre 2003 tandis que l'embargo américain n'a totalement pris fin qu'en juin 2004.

Depuis 2003, l'économie libyenne se situe dans un sentier de croissance ; La croissance du PIB a été de 5,6 % en 2003, 3,9 % en 2004 et 4,3 % prévus en 2005, succédant à une quasi stagnation du PIB en 2001 et 2002. Ce qui permettra de compenser l'accroissement annuel de sa population qui se situe aujourd'hui à 3 % ainsi qu'à l'accueil de nouveaux travailleurs (taux annuel de près de 4 %).

La bonne santé économique de la Libye provient essentiellement de sa richesse en pétrole. La vente d'hydrocarbures a représenté en 2004 près de 95% des exportations totales de la Libye qui a produit en moyenne 1,4 millions de barils par jour alors que son quota OPEP en 2004 était de 1,39 millions de barils par jour.

La situation des finances publiques du pays est saine puisque l'excédent budgétaire a été porté récemment à 11,8 % du PIB. Le niveau des réserves monétaires en croissance de 37 % sur l'année a, quant à lui, atteint un record à la fin de 2003 avec 19,6 milliards de dollars, ce qui correspond à trente deux mois d'importation. Le montant de la dette extérieure est faible et représenterait de 4 à 5 milliards \$ US.

Sur le plan budgétaire, l'unification des taux de change réalisée en juin 2003 a entraîné une forte progression des recettes pétrolières et l'excédent budgétaire serait ainsi porté à 11,8 % du PIB. Le niveau des réserves en croissance de 37 % sur l'année a atteint un niveau record à la fin de 2003 avec 19,6 milliards USD.

Le commerce extérieur est structurellement excédentaire. Les exportations seraient de 11,9 millions USD en 2003 et les importations de 6,8 milliards USD, dégagant un solde positif de la balance des paiements de 3,3 millions USD, soit 29,3 % du PIB.

Cependant, dans cette économie dirigée, l'Etat administre les prix, les salaires, le crédit, les taux, et contrôle plus de 70 % du PIB ce qui a été considéré comme un sérieux obstacle au développement.

Enfin, la population vit dans un système d'assistanat basé sur la rente pétrolière (gratuité des logements et de beaucoup de services). Le système éducatif devra être adapté pour mieux préparer la diversification économique, en particulier en renforçant la formation professionnelle, dans les postes qualifiés occupés par les expatriés ou subalternes aux immigrés, majoritairement africains.

La Libye dans un processus de libéralisation de son économie

La Libye a opéré un changement radical dans ses orientations économiques en entamant un processus de libéralisation de l'économie qui connaît chaque année de nouvelles avancées

Ce processus de libéralisation de l'économie libyenne a été amorcé en 2003, au moment où l'économie du pays, essouffée depuis près de trois décennies par les méfaits du secteur public, les entraves de la bureaucratie ainsi qu'une décennie d'embargo, a commencé à retrouver une nouvelle vigueur, suite à l'appel lancé par le leader Kadhafi devant le Conseil général libyen de la Planification en 2002 pour la mise en place de réformes économiques. A l'issue de cet appel, le Secrétariat du Comité Populaire Général libyen (Primature) a reçu des Congrès populaires de base une enveloppe de 35 milliards \$ US pour la réhabilitation des infrastructures, la modernisation de l'industrie pétrolière ainsi que la création de sociétés mixtes avec des investisseurs privés locaux et étrangers dans les domaines du tourisme, des télécommunications, de la santé, du transport aérien, de l'électricité et de la pêche maritime.

Cette orientation survient aussi à un moment où les autorités publiques libyennes sont de plus en plus conscientes de la nécessité de trouver des ressources alternatives au pétrole, richesse tarissable. D'où les nouvelles options envisagées dans le secteur très prometteur du tourisme, ainsi que du commerce international avec la création de zones de libre-échange.

Ce changement de cap avait été amorcé par un encouragement au développement du commerce privé avec la suppression des licences d'importations et l'introduction, en revanche, de l'obligation au recours à un agent libyen.

Le Conseil des Hommes d'Affaires Libyens, équivalent local de la CGEM a été constitué. La Banque Centrale de Libye a procédé le 15 juin 2003 à une unification des taux de change du dinar libyen (LYD) en adoptant à deux mesures: la suppression de la taxe « Grande Rivière » sur tout achat de devises et la dévaluation de 15 % du dinar au taux officiel pour le mettre au niveau du précédent taux « commercial » ou « taxé », devenant le taux unique.

La loi N° 5 de promotion des investissements qui date de 1997 a été amendée dans le sens d'une plus grande ouverture au capital étranger qui peut devenir majoritaire (sauf dans le secteur bancaire)

Le 1er janvier 2004, le programme de restructuration de l'économie libyenne, fondé jusqu'alors sur le secteur public, a été lancé. Exécuté en trois phases d'ici au 31 décembre 2008, il vise le transfert de la propriété vers le secteur privé de 360 unités économiques agissant dans l'industrie, l'agriculture, les ressources animales et maritimes et l'industrie pétrolière. Le programme de restructuration de l'économie vise également à impliquer les banques, à travers l'octroi de lignes de crédits et des facilités financières, dans l'ouverture du marché libyen aux entreprises étrangères.

Depuis le Congrès Général du Peuple du 2 mars 2004, le premier ministre a annoncé une série de mesures comprenant une simplification des procédures d'enregistrement des sociétés étrangères, une plus grande incitation au recrutement et à la formation de personnel libyen, un plafonnement des impôts sur les sociétés et les personnes physiques, la privatisations de 360 sociétés d'Etat avant la création à moyen terme par la Banque Centrale d'une Bourse des Valeurs.

L'encouragement du secteur privé et de l'économie de marché, la privatisation d'entreprises publiques (deux banques publiques libyennes, la Sahara Bank et Wahda Bank ont été privatisées), l'institution d'une Bourse des Valeurs ainsi que la décision du pays d'adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la coopération avec le Fonds Monétaire International (FMI) constituent les principaux points des réformes arrêtées dans le cadre de cette politique économique.

Des réformes de l'administration préconisées instamment par le FMI sont actuellement en cours, la Libye ayant accepté certaines prescriptions émanant du Fonds comme le contrôle des institutions financières et du crédit, la suppression progressive des exemptions de taxes aux entreprises d'État et des subventions aux articles de première nécessité et l'abaissement progressif des barrières douanières et tarifaires. Une nouvelle mission du FMI s'est déroulée en août 2004 au cours de laquelle le Premier ministre libyen a demandé l'aide des experts de l'institution afin de réformer l'administration libyenne et participer à la réforme du secteur bancaire jugée prioritaire.

Plusieurs autres décisions ont été arrêtées par la Libye, visant l'activation et l'accroissement du mouvement commercial dans le pays, notamment la création de zones franches à Benghazi, la deuxième ville du pays, et Misurata (220 Km à l'est de Tripoli) et l'appel à l'investissement extérieur dans le pays.

Aussi, la privatisation d'une centaine de petites entreprises a déjà été réalisée. Le secteur du ciment est actuellement en cours de privatisation auprès d'entreprises étrangères et devrait être suivi par le secteur agro-alimentaire. Toutefois, aujourd'hui les investissements étrangers restent très limités, en dehors du secteur pétrolier.

Il en va de même de la politique des grands travaux où, à l'exception notable de la GMMR (projet de grande rivière artificielle qui a nécessité jusqu'à présent 30 milliards \$ US d'investissement), la Libye devra poursuivre son plan de modernisation des infrastructures déjà bien entamé : réseau de lignes à très haute tension, établissement en cours de réseaux téléphoniques fixes et mobiles, transports aériens. A ce jour, la politique d'investissements publics n'a que marginalement bénéficié de l'exceptionnelle progression des recettes budgétaires observée en 2000, 2001 et 2003

Ce plan de modernisation doit toucher aussi les infrastructures comme le réseau de lignes à très haute tension, l'établissement de réseaux téléphoniques fixes et mobiles, les transports aériens ...

II- Principaux secteurs économiques

1-Fruits et légumes frais

La Libye est caractérisée par l'importance des zones désertiques et le problème de l'eau se fait cruellement sentir entraînant de sérieux handicaps

- La surface cultivée est estimée aujourd'hui à 2 170 000 ha sur une superficie totale de 176 millions d'hectares,
- Le pays est confronté à des problèmes d'irrigation et de dessalement de l'eau,
- Les conditions climatiques sont favorables mais les sols sont le plus souvent sableux,
- Le développement de l'agriculture est et reste l'une des priorités avec le projet de la « Grande Rivière Artificielle » qui fournit 6 Mm³ d'eau fossile dédiée pour 40 % à l'agriculture.

Le poste agroalimentaire représenterait 23 % du montant total des importations. L'agriculture occupe 18 % de la population active et contribue pour 6,7 % au PIB. La production locale ne suffit pas à couvrir les besoins du pays et couvre plus de 70 % des besoins nationaux.

Dans le cadre de l'accroissement de son potentiel agricole, la Libye a besoin de (serres, unités de tirage, calibrage et emballage des produits, hangars de stockage, entrepôts réfrigérés, camions frigorifiques) et la valorisation des produits agroalimentaires.

2- Elevage

La Libye importe très peu de bétail vivant. Le cheptel est estimé à :

- 7 millions d'ovins et caprins
- 140 000 bovins
- 150 000 dromadaires

L'élevage bovin est surtout un élevage destiné à la production laitière. Les races à viande ne sont pas très demandées. Pour ses besoins en viande de boucherie, la Libye s'approvisionne auprès de la Roumanie, de l'Egypte et de l'Australie. Elle importe également de la viande congelée d'Australie et de Nouvelle Zélande.

L'aviculture est depuis longtemps encouragée dans le pays et si l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans ce domaine, ce n'est pas encore tout à fait le cas puisque la Libye importe, en faible quantité certes, de la viande de volaille congelée. Seuls les œufs destinés à éclore peuvent être importés, les œufs dits de consommation directe sont prohibés à l'importation. La volaille vivante est prohibée à l'importation.

3- le secteur de la pêche

La Libye possède l'une des zones les plus poissonneuses de la méditerranée. Cependant ses richesses n'ont pas été exploitées car les libyens qui ne sont pas traditionnellement des pêcheurs, c'est pour ce besoin en matériels et en main d'œuvre que la Libye fait appel à plusieurs pays, notamment le Maroc, la Tunisie et l'Egypte.

Certains produits de la pêche sont exportés par la Libye notamment le thon vers le Japon, et d'autres types vendus en Europe. La majeure partie des produits de la pêche est exportée vers la Tunisie et l'Égypte. La Libye est également importatrice de poissons mais en faible quantité d'Oman et de l'Union Européenne. Les conserveries libyennes ont peu à peu cessé leurs activités, il reste juste quelques petites unités.

4- Lait et produits dérivés

Les importations ne sont plus soumises à l'obtention d'une licence d'importation, et des petites sociétés privées commencent à arriver sur le marché grâce à l'élaboration de nouvelles lois destinées à faciliter le commerce et les échanges internationaux.

Avec une faible production de lait, ce pays reconstitue la plus grande partie du lait liquide à partir de poudre de lait importée, la Libye ne produit pas de fromage fondu, du lait évaporé ou concentré ni de beurre. Pour ses approvisionnements, elle reste très largement dépendante des pays étrangers.

Le développement du secteur touristique et l'émergence d'une classe moyenne sont des facteurs positifs qui permettront la pénétration de ce marché porteur, mais, compte tenu d'une chaîne de froid défaillante il faut se baser sur des produits à longue conservation.

5- le marché des machines agricoles

C'est vrai que la Libye est un pays désertique, mais avec la politique volontariste, elle arrive à concrétiser son souhait d'accroître ses surfaces cultivables, bien que la plupart des matériels agricoles dont elle dispose soit inadaptée.

Il n'y a qu'une seule unité de production de matériels agricoles en Libye qui semble satisfaire la demande du marché local. Mais, la Libye continue à importer des matériels agricoles, mais aussi de groupes électrogènes et des pompes d'irrigation pour les fermes éloignées.

6- Secteur du bâtiment

La production locale des matériaux de construction très spécialisée, malgré des réserves en matières premières consistantes, ne peut répondre à une demande locale, d'où un recours systématique aux importations.

Outre cette spécialisation des unités de production de matériaux de construction, la caractéristique principale de ce marché est de faire la part belle à une multitude d'importateurs dont il est difficile d'évaluer la taille économique et leur importance sur le marché : détaillants ou grossistes, ils ont un grand impact sur le marché privé des particuliers.

Les besoins dus à la croissance démographique sont de 50 000 logements chaque année. On évalue ainsi à 500 000 habitations le déficit en logements. Ces besoins constituent donc la priorité première dans le secteur du bâtiment, devant même les projets d'infrastructure.

7- Secteur industriel

La Libye a privilégié un développement industriel reposant sur l'industrie lourde basée sur ses ressources pétrolières et la métallurgie lourde.

L'industrie de transformation n'est pratiquement pas développée. Un plan quinquennal de privatisation prévoyait que 360 entreprises devaient être privatisées d'ici 2008, dont 41 ouvertes au capital étranger majoritaire. Ce plan concerne en priorité les industries lourdes (métallurgie, chimie, ciment, assemblage de véhicules), les entreprises de textile et de chaussures.

Dans le secteur de l'industrie électrique et électronique, la société Générale de Produits Electriques monte des appareils téléphoniques et de télécommunications, des téléviseurs, des transformateurs et des haut-parleurs.

8- Chimie, Pétrochimie

Ce secteur représente plus de la moitié du PIB. Les raffineries existantes en Libye sont la propriété de la NOC (National Oil Corporation) et sont exploitées par ses filiales. La Libye dispose de cinq raffineries, avec une capacité totale d'environ 380000 b/j, plus que le volume de consommation intérieure en pétrole (230 000 b/j), le reste étant destiné à l'exportation.

Afin d'augmenter ses capacités de raffinage et de porter sa production de 1,7 M b/j actuellement à 3 M b/j à l'horizon 2010, la NOC a toujours en projet de construire une nouvelle raffinerie à Sebha, pour le pétrole brut du champ voisin de Mourzouk, en partenariat avec une société étrangère.

Le pétrole brut libyen est très apprécié sur les marchés internationaux parce qu'il est de grande qualité et ne contient qu'une faible teneur en soufre, ce qui exige peu de traitement avant d'être acheminé sur les marchés.

De plus, parce qu'il est situé près de la surface, le forage se fait à un faible coût et le fait préférer comme source d'approvisionnement.

9- Textile

L'industrie textile est peu développée. La « National Textile Company » produit des chemises (capacité de production annuelle : 480 000 unités), des survêtements (940 000 unités), des sous-vêtements (1 250 000 unités), des vêtements pour enfants (1870 000 unités), des vêtements femmes (480 000 unités), des vêtements hommes (160 000 unités), des vêtements traditionnels (160 000 unités), des vêtements en coton (94 000 unités).

Les importations dans le secteur du textile et de l'habillement se sont élevées, en 2004, à près de 32 millions de dinars libyens : 12 millions pour les tissus et 20 millions pour les vêtements. Ce résultat est en léger recul par rapport aux chiffres de 2003.

Deux segments semblent composer le marché de l'habillement: celui du bas de gamme et celui du moyen/haut de gamme. Le segment du bas de gamme concerne la majorité des importations de vêtements réalisées par les grossistes libyens et représente 4/5ème du marché. Le créneau du moyen/haut de gamme est au contraire le fait de quelques importateurs privés.

La production de tissus est assurée par une société nationale (GCSW), qui posséderait une capacité de production annuelle de 35 millions de mètres de tissus par an, aussi bien pour la fabrication de vêtements, que pour celle de matelas ou couvertures. Les importations de fils à tisser réalisées par la GCSW se composent, à 85%, de fils synthétiques importés essentiellement d'Asie. Cependant, en raison d'une qualité très médiocre, la production de GCSW a de plus en plus de mal à trouver preneur.

Les importations de vêtements se sont élevées en 2004, à plus de 19 millions de dinars : 9 millions pour les vêtements « hommes », 5 millions pour les vêtements « femmes et enfants » et 5 millions pour les vêtements mixtes.

La majorité est importée d'Asie (Chine et Turquie) et correspond à des produits plutôt « bas de gamme ». En revanche, une part non négligeable, notamment dans le domaine des vêtements « hommes » où elle représente près de 20% des importations, provient d'Europe, notamment l'Italie : elle se compose évidemment de vêtements de « marque » haut de gamme, mais également de produits « moyenne gamme » attractifs grâce à un meilleur rapport qualité/prix.

On constate, entre 2003 et 2004, une progression des parts de l'Asie dans les importations de tissus synthétiques, au détriment des Pays Arabes. De faible qualité, mais acheté à des prix « cassés », le tissu asiatique constitue l'essentiel des importations réalisées par les grossistes libyens.

10- Les infrastructures de transports

Les routes : Le réseau routier est dans un état acceptable, hors agglomérations urbaines, pour un trafic relativement faible. Ce secteur ne semble donc pas prioritaire dans le futur plan de développement des infrastructures de transport.

Le chemin de fer : Il n'existe actuellement pas de chemin de fer en Libye.

Les aéroports : La reprise de la desserte de la Libye par les compagnies étrangères a mis à jour les besoins: achats d'avions et surtout développement et amélioration des infrastructures aéroportuaires.

11- Les Technologies de l'Information et de la Communication

Dans le domaine des télécommunications, les opérations d'équipement en infrastructures constituent l'essentiel des grands projets, dans lesquels le gouvernement envisage d'investir massivement dans les dix années à venir.

Internet et informatique : De véritables opportunités sont ouvertes. Avec des marchés en création et prometteurs, les possibilités sont nombreuses. On estime par exemple à 15 millions de dollars le montant des investissements pour la mise en place d'un réseau informatique reliant les banques libyennes.

De façon générale, Internet, en dehors des cybercafés qui se sont multipliés, n'est réservé qu'à une frange de la population, de par son coût dû en grande partie au coût des commutateurs utilisés pour les transmissions d'information, que GPTC répercute sur les fournisseurs de services Internet.

La téléphonie fixe : La Libye est confrontée à des difficultés dans le maintien des performances de ses équipements. La numérisation n'a débuté que tardivement

et certains équipements sont hors services. Sur les 700.000 lignes de téléphonie fixe existantes, 400.000 fonctionnent ce qui représente un taux de pénétration inférieur à 10%.

12- le marché de la santé

L'absence de fabrication locale d'équipements et de matériels médicaux ainsi que la faiblesse de la production nationale de produits pharmaceutiques font que le secteur des matériels médicaux et pharmaceutiques est très porteur pour les fournisseurs étrangers en Libye. Ceci est d'ailleurs confirmé par les statistiques qui traduisent une augmentation régulière des importations. La structure des importations s'établit ainsi : 70% de produits pharmaceutiques et 30% d'équipements médicaux. Les principaux fournisseurs sont notamment européens : anglais, italiens, suisses, allemands, français.

Enfin, les grands acheteurs libyens sont essentiellement l'Etat à travers différents organismes publics, et l'association du Croissant Rouge, de plus en plus active dans ce pays.

Dans le cadre de la libéralisation et de la privatisation du marché, de nouvelles autorisations ont été accordées en juin 2004 à quelques nouveaux organes privés pour l'importation des produits pharmaceutiques destinés à la distribution en pharmacies et cliniques privées. Le secteur privé en cours d'organisation pourrait couvrir à terme environ 60% du marché.

Le budget de l'Etat en 2004 a été de 480.150.000LYD soit environ 291 M€ dont les subventions à l'importation de médicaments de 250.000.000 LYD soit 3.4 % du budget.

13- les produits cosmétiques, d'hygiène et de parfumerie

Malgré la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages libyens en raison notamment d'une inflation persistante, le marché des produits cosmétiques, d'hygiène et de parfumerie est porteur et ce depuis l'abandon du contrôle des prix. Les produits de moyenne gamme sont aujourd'hui les plus demandés : déodorants, shampoings, produits quotidiens d'hygiène et de beauté. Le haut de gamme est quant à lui réservé à une clientèle très aisée et donc peu nombreuse.

Les autorités douanières ont proposé récemment de revoir les droits de douane à la hausse. L'application de cette mesure reviendrait à multiplier par trois le prix actuel des parfums.

14- Le secteur automobile

Le parc automobile libyen est estimé à environ 1 million de véhicules pour une population de 5,7 millions ; avec 180 véhicules pour 1000 habitants, la Libye peut se prévaloir d'un taux de motorisation par habitant trois fois plus élevé que la moyenne de la zone Afrique du Nord et Moyen Orient. Les importations du secteur représentent près de 646 millions de dinars libyens en 2002, soit le 10^{ème} des achats libyens à l'étranger, ce qui représentait 446 M d'Euros avec la valeur de 2002, et 7 % du taux d'importation.

Les services de l'Etat, les syndicats et les compagnies pétrolières constituent également des acheteurs de premier ordre. Le marché de la voiture d'occasion et le

reste des importations en voitures neuves et en pièces détachées sont contrôlés par une vingtaine d'importateurs distributeurs privés.

Avec un montant de 265,5 M d'euros, les voitures particulières constituent le premier poste des importations en Libye. En ajoutant les postes véhicules utilitaires et pièces détachées (201.2 d'Euros dont 71.6 pour les pièces détachées), les importations du secteur s'élèvent à près de 439 606 M d'Euros.

Le marché, très ouvert aux produits étrangers en l'absence d'une véritable industrie nationale automobile, demeure fortement concurrentiel avec la présence de tous les grands constructeurs mondiaux, à l'exception des américains.

15- production, transport et distribution d'électricité

Le pic de la demande en électricité est passé de 150 MW en 1970 à environ 3340MW en 2003. Il devrait atteindre 6500 MW d'ici 2015. De même, au cours de la même période (1970-2003), la capacité totale de génération a fait un bond de 250 MW à 4.700 MW environ. Enfin, l'énergie totale produite par le système est passée de 653 GWH à près de 19000 GWH. La consommation *per capita* a été multipliée par 8,5 (338 KW/habitant en 1970 contre 2800 KW/habitant en 2003). GECOL compte 1116840 abonnés en 2003.

Une capacité de **génération** d'environ 10.000 MW supplémentaires est nécessaire pour la période 2004 – 2020, dont 6.200 MW à l'horizon 2010, avec des centrales à cycle combiné utilisant le gaz naturel produit en Libye.

Au niveau du réseau 220 kV, il est également prévu la pose de 160 Km de câbles 220 kV U.G. dans les villes de Tripoli et Benghazi (31 Km en cours de construction), la construction de 30 sous-stations à travers le pays (4 en cours de construction), la pose d'environ 2.000 Km de lignes 220 kV T. (700 Km en cours de construction) et la rénovation d'environ 1.000 Km de lignes 220 kV T. Sont d'autre part envisagés le renforcement et le développement des infrastructures du réseau de 66 et 30 kV et en particulier la construction de 250 sous-stations de 66/11 kV et 30/11 kV.

Le développement du réseau de **distribution** prévoit la construction d'environ 20.000 Km de lignes (11 kV), de 7.500 Km de câbles souterrains (11 kV) et de 3.000 sous-stations (11/0,4 kV). Enfin, près de 200 millions de dollars devraient permettre la mise en service de 10 centres de contrôle de la distribution à l'horizon 2015.

16- Eaux potables et eaux usées

Les ressources naturelles (pluies, eaux souterraines, retenues) ne couvrent que 2,3 % des besoins évalués à près de 5 Gm³ par an (dont 80 % pour l'agriculture), la majeure partie étant satisfaite par les eaux souterraines (4,7 Gm³ soit 96 % de la consommation totale).

La grande priorité libyenne est de parachever aujourd'hui le mégaprojet de la Grande Rivière Artificielle (G.R.A.), mais aussi, et face à une demande qui progresse sans cesse, d'apporter d'autres réponses (dessalement, traitement de l'eau...).

Originellement, la Grande Rivière devait alimenter de vastes périmètres irrigués à des fins agricoles. L'eau pour l'utilisation urbaine (eau potable) devait provenir de stations de dessalement.

Parallèlement au GRA, se développent d'autres projets régis par les Shaabiyates (Régions) qui ont désormais la responsabilité de la construction et de la

maintenance des citernes et barrages, et donc la construction de retenues d'eau : au nombre de 17, elles retiennent chaque année 60 Mm³ d'eau. La Libye prévoit la construction de 23 nouveaux barrages, portant ainsi la capacité de stockage à 120 Mm³ d'eau.

Le gouvernement libyen cherche surtout à accroître sa capacité de production d'eau dessalée et d'eaux recyclées par l'implantation de nouvelles unités de traitement. La société publique libyenne qui s'occupait jusqu'à présent de ces questions est la GENERAL COMPANY FOR WATER AND WASTEWATER (GCWW). Désormais ce sont les Shaabiyates qui ont pour charge la construction d'unités de dessalement et de retraitement des eaux usées.

GCWW s'occupait de l'entretien, de la maintenance et de la surveillance de 30 stations de traitement des eaux usées (110 Mm³, servant principalement pour l'agriculture), de 350 stations de pompage, de 40 stations de dessalement (production moyenne de 100 Mm³) et d'un réseau de canalisations de 30 000 km.

III- COMMERCE EXTERIEUR DE LA LIBYE

Augmentation des échanges en 2004

Au cours de l'année 2004, les échanges extérieurs libyens se sont élevés à plus de 18 Mds €, en augmentation de plus de 42% par rapport à 2003 (12,75 Mds €) d'après les sources libyennes. Ce phénomène traduit l'augmentation des prix du pétrole exporté, mais aussi une forte augmentation des importations (+47,5%), significative d'une reprise de l'économie.

Hausse des importations de près de 48 %

Les importations sont passées de 3,5 Mds € en 2003 à 5,2 Mds € en 2004, soit une hausse de 47,5%.

Le montant des importations d'équipements de transport et de machines qui représentent près de 50% du total des importations libyennes, est en forte hausse de plus de 7% en 2004 par rapport à 2003.

L'ensemble des produits manufacturés comptant pour 20% des importations, connaissent également une légère hausse de près de 1%. Les achats de produits alimentaires et les animaux vivants, troisième poste d'importation, augmentent également de plus de 5 % en valeur.

Répartition des importations

Les pourcentages représentent la part des produits dans l'ensemble des importations (*Sources : COMTRADE*).

PRODUITS	2003	2004	Evolution en %
Produits Alim. & animaux vivants	468 (13,4%)	724 (14%)	54,7
Boissons et tabac	5 (0,1%)	9 (0,2%)	80,0
Matière 1 ères sauf hydrocarbures	48,1 (1%)	74 (1,4%)	53,8
Hydrocarbures. Lubrifiants et dérivés	23,7 (1,5%)	35 (0,7%)	47,7
Huiles et graisses animales et végétales	109,4 (3%)	98 (1,9%)	-10,4
Produits chimiques	183,8 (5%)	209 (4%)	13,7
Produits manufacturés par matière	730,6 (21%)	1029 (20%)	40,8
Equipements de transport & machines	1678 (48%)	2475 (48%)	47,5
Produits manufacturés divers	249 (7%)	504 (9,8%)	102,4
Total	3496	5157	47,5

(en millions € courants) – source : banque centrale libyenne

Principaux partenaires :

Principaux clients	2004 (% des exportations)	Principaux fournisseurs	2004 (% des importations)
Italie	40,00	Italie	41,40
Espagne	14,70	Allemagne	12,50
Allemagne	14,60	Autres pays européens	18,30
Turquie	7,70	Japon	12,00
Tunisie	3,10	Corée du sud	7,50

Sources : COMTRADE

Les principaux fournisseurs de la Libye sont l'Italie (qui représente 41,4% des importations) , l'Allemagne (12,5%), le Japon (12%), et ses principaux clients sont l'Italie (40% des exportations), l'Espagne (14,7%) et l'Allemagne (14.6%). La Libye importe essentiellement des équipements de transport et des produits manufacturés et exporte essentiellement du pétrole.

Ses principaux partenaires commerciaux se trouvent en Europe ce qui explique son intérêt pour le processus de Barcelone qui prévoit la mise en place d'une zone de libre-échange entre la zone méditerranéenne et l'Union Européenne vers 2008

ECHANGES COMMERCIAUX MAROCO – LIBYENS

Le volume global des échanges commerciaux avec la Libye s'est établi à 789 Millions de dirhams en 2005. La Libye est le 45^{ème} client et le 34^{ème} fournisseur du Maroc.

Après une hausse de 13 % par rapport à 2004 (700 Millions de Dhs contre 789 Millions de Dhs), le volume global des échanges a connu une baisse entre 2001 et 2005 de 82,28% (1 438,19 M Dhs à 789 M Dhs), malgré une hausse enregistrée entre 2001 et 2002 (1 428,19 M Dhs à 1664,39 M Dhs).

Exportations

Les exportations ont connu une baisse de 2001 à 2005 de l'ordre de 74,14% (660,48 Dhs M contre 170,78 M Dhs). Elles ont connu également une baisse en 2005 avec toutefois des mouvements différenciés selon les secteurs. Ainsi des produits ayant enregistrés des hausses sont constitués principalement de :

- produits brut divers d'origine animales et végétales
- vêtement en cuir
- conserves de poissons
- pièces détachées pour voitures
- produits finis d'équipement agricole
- tissus de fibres synthétique et artificiels
- linge de maison
- fruits secs divers
- bois
- articles de ménage
- chaussures
- articles confectionnés en tissus

En revanche les autres produits ayant été marqués par une tendance à la baisse sont : articles de bonneterie, articles de ménage, fils et câbles électriques, jus de fruits et de légumes, légumes à cosses secs, maroquinerie, sacs et articles de voyages, médicaments, produits alimentaires divers, produits divers d'origine minérale, produits finis divers d'origine Industrielle, vêtements en cuir

Importations

Le volume global des importations a connu une baisse entre 2000 et 2004 de l'ordre de 20,50 % (777,72 M Dhs contre 618,27 M Dhs), mais a enregistré une hausse en 2005 par rapport à 2004 passant de 410,97 Millions de Dhs à 618,27 Millions de Dhs (50 %), due principalement à la hausse des importations de pétrole, de demi produits divers, fils, barres palplanches, profiles fer, acier, ouvrages en plastique, ouvrages finis en fonte ou acier, etc.

ANALYSE SECTORIELLE DES IMPORTATIONS LIBYENNES

L'analyse des importations Libyennes en 2004 montre que ses importations sont très diversifiées et concernent tous les secteurs comme le montre le tableau ci après.

Les produits sélectionnés sur ce tableau représentent une part importante dans le total des importations libyennes (environ 37%),

Cette analyse qui se limite aux produits importés par la Libye et potentiellement exportables par le Maroc, montre que le secteur des IMME vient en première position et détient environ 22% des importations libyennes totales, suivi du secteur chimie, parachimie et bois avec environ 7 %, le secteur Agroalimentaire avec 5 % et le secteur du textile et cuir avec 4 %.

Importations Libyennes par grands secteurs pour des produits sélectionnés

SH	Produit ou service	Valeur 2004 en milliers de US\$	Croissance annuelle des valeurs entre 2000-2004, en %	Croissance annuelle des valeurs entre 2003-2004, en %	Rang dans les pays importateurs	Part du produit par rapport au total importé en % par le monde
Produits Agroalimentaires						
3	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4104	30	28	123	0,06
4	Lait et produits de la laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel...	94663	7	-29	51	1,36
5	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	346	128	387	111	0,00
7	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	9283	-1	646	109	0,13
8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	11305	18	1	97	0,16
9	Café, thé, maté et épices	15642	-17	-60	80	0,22
12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences, fruits divers; pailles...	7604	35	24	99	0,11
15	Graisses, huiles animales/végétales; produits de leur dissociation...	35296	-18	-74	98	0,51
16	Préparations de viandes, de poissons/crustacés/mollusques,	8454	22	-28	93	0,12
17	Sucres et sucreries	40221	5	-7	70	0,58
18	Cacao et ses préparations	16623	66	3	72	0,24
20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	40764	-12	246	57	0,59
21	Préparations alimentaires diverses	37582	14	64	80	0,54
22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	22401	11	-6	101	0,32
	sous total	344288				4,95
Textiles et cuir						
42	Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie/sellerie; articles de voyage	6667	29	61	93	0,10
54	Filaments synthétiques ou artificiels	14358	27	-1	101	0,21
55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	10280	-17	144	112	0,01

57	Tapis et autres revêtements de sols en matières textiles	9446	-4	-11	65	0,14
58	Tissus spéciaux;surfaces textiles touffees;dentelles;tapisseries..	8405	41	39	87	0,12
60	Etoffes de bonneterie	6055	52	-3	95	0,09
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	31751	11	-6	86	0,46
62	Vêtements et accessoires du vêtement,autres qu'en bonneterie	168148	45	49	50	2,42
63	Autres articles textiles confectionnes;	28680	17	64	72	0,04
64	Chaussures, guêtres etc., parties de ces objets	32854	21	12	84	0,47
sous total		281580				4,05
Chimie, Parachimie et Bois						
47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques;	1314	30	112	90	0,02
30	Produits pharmaceutiques	170407	3	70	79	2,45
31	Engrais	13394	16	114	95	0,19
33	Huiles essentielles et resinoides; produits de parfumerie/de toilette	31485	27	33	98	0,45
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives,cires..	21150	20	-6	94	0,03
38	Produits divers des industries chimiques	94212	12	40	74	1,35
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	73549	14	-17	110	1,06
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	32341	1	3	103	0,46
69	Produits céramiques	45629	13	24	73	0,66
SOUS total		464446				6,68
IMME						
72	Fonte, fer et acier	55077	25	-42	110	0,79
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	676235	51	62	44	9,72
74	Cuivre et ouvrages en cuivre	4103	-3	-7	106	0,06
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	41050	24	12	90	0,06
82	Outils,articles de coutellerie etc .en métaux communs	30194	16	4	72	0,43
85	Machines,appareils et matériels électriques,leurs parties,etc	711412	29	84	75	10,23
sous total		1481126				21,29
total des produits sélectionnes		2571440				36,96
Autres produits		4385331				63,04
Tous produits confondus		6956771	20	32	82	

Source: Calculs du CCI basés sur les statistiques de COMTRADE

A travers l'analyse des statistiques d'importations libyennes, il a été procédé à l'identification des produits susceptibles d'être exportés sur ce marché, en tenant compte des principaux secteurs exportateurs marocains. Les secteurs présentant un potentiel sont les suivants :

SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE

• produits de la pêche

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4	30	0,06	Oman Espagne Corée

Les principaux produits importés en 2004 de ce groupe concernent les poissons congelés, exceptés les filets de poisson, avec une valeur de 1,5 millions de \$ et une croissance annuelle de 9% entre 2000 et 2004 (autres chairs de poissons, frais réfrigérés/congelés avec une valeur de 1,5 millions de \$ et une croissance de 140% entre 2000 et 2004).

• Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	9,2	-1	0,13	France, Royaume Uni Italie Tunisie

L'importation de ces produits a enregistré une hausse de 646% entre 2003 et 2004. Les principaux produits importés sont les légumes à cosse secs, écosse, même décortiqués ou cassés (2,8 millions de \$), et les pommes de terre de semences fraîches ou réfrigérées (5,6 millions de \$).

• Fruits comestibles, écorces d'agrumes, de melons

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Fruits comestibles, écorces d'agrumes, de melons	11	18	0,16	Italie France Syrie Tunisie Afrique du Sud

Les principaux produits importés de ce groupe sont les pommes, poires et coings frais (9,6 millions de \$)

• Graisses, huiles animales/végétales, produits de leur dissociation

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Graisses, huiles animales/végétales, produits de leur dissociation	35	-18	0,50	Italie Turquie Tunisie Malaisie.

Les principaux produits importés en 2004 sont :

- les graisses et huiles végétales et leur fractions (17 millions de \$).
- les graisses et huiles animales végétales et leurs fractions hydrogénées (12,6 millions de \$).

• **Préparations de viandes, de poissons/ crustacés et mollusques**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Préparations de viandes, de poissons/ crustacés et mollusques	8	22	0,12	Royaume Uni Chili Corée Espagne Italie Oman Algérie Pays bas.

Les principaux produits importés sont : les préparations et conserves de poissons, de caviar et ses succédanés (8 millions de \$) avec une croissance annuelle de 21% entre 2000 et 2004. Les conserves du thon, lista os et sardes entiers et en morceaux non hachés (7,3 millions de \$) avec une croissance annuelle de 30% entre 2000 et 2004.

• **Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	40,7	-12	Grèce Maroc pour les Jus d'orange (231 000\$) Autriche Turquie Malte Tunisie Espagne

Ces produits ont connu une hausse importante de 246% en 2004 par rapport à 2003. Les principaux produits importés sont : les tomates préparées (30,7 millions de \$) suivies des légumes préparés (3,3 millions de \$), les jus de fruits (3,4 millions de \$), les fruits, autres parties comestibles de plantes autrement préparés (1,3 millions de \$) les confitures, gelées marmelades, purée, pâtes obtenus par cuisson (1 million de \$), les olives non congelés sans vinaigre ni acide acétique (1,4 millions de \$), jus de raisin (1 millions de \$) ...

• **Préparations alimentaires diverses**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Préparations alimentaires diverses	37,5	14	Irlande (10,4 millions \$) France (6 millions de \$) Turquie (4 millions de \$) Malte (4 millions de \$) Italie (3,8 millions de \$) Tunisie (2,4 millions de \$) Maroc (1,5 millions de \$).

- **Boissons, liquides et vinaigres**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Boisson, liquides et vinaigres	22,4	11	Autriche (8,3 millions de \$), Tunisie (6,9 millions de \$) Malte (1,8 millions de \$) l'Allemagne (1,4 millions de \$) Brésil (848 000 \$) Espagne (720 000 \$) Maroc (556 000 \$).

- **Fromage fondu**

En 2004, le Maroc a exporté en Libye le fromage fondu pour une valeur de 3,6 millions de \$ occupant ainsi la 3^{ème} position après la France (6 Millions de \$) et la Tunisie (4,4 millions de \$).

SECTEUR DE LA CHIMIE PARACHIMIE

- **Produits pharmaceutiques**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Produits pharmaceutiques	170	3	2,45	Belgique France Pays Bas, Allemagne Maroc (1,9 millions de \$)

Les principaux produits importés sont :

- les médicaments constitués par des produits mélangés entre eux (107,6 millions de \$) avec une croissance de 65% entre 2003 et 2004.
- préparations et articles pharmaceutiques (16,2 millions de \$).

- **Huiles essentielles et résinoïdes, produits de parfumerie et de toilette.**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Part dans les importations mondiales en %	Principaux fournisseurs
Huiles essentielles et résinoïdes, produits de parfumerie et de toilette.	31	27	0,45	France Allemagne Turquie Tunisie Maroc Espagne Italie Taiwan Russie

Les principaux produits importés sont les préparations capillaires (8,2 millions de \$) avec une croissance annuelle de 39% entre 2003 et 2004, les parfums et eaux de toilettes (5,5 millions de \$) avec une croissance annuelle de 40% entre 2000 et 2004.

- **Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires	21	20	Maroc Tunisie France Espagne Allemagne Italie Turquie Oman Jordanie

En 2004, la Libye a importé une valeur de 21 millions de \$ avec une croissance annuelle de 20% entre 2000 et 2004. Les principaux produits importés sont les Agents de surfaces organiques (savons exclus) et les préparations pour lessives (15,7 millions de \$).

Les préparations tensio-actives pour lessives conditionnées pour le détail (5,7 millions \$), autres agents de surface organiques (4,9 millions \$), savons, produits organiques tensio-actif à usage de savon, en pains (3 millions \$).

SECTEUR DU CUIR :

- **Chaussure, guêtres et parties**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Chaussure, guêtres et parties	32,8	21	Chine Italie Turquie

Les principaux produits importés sont :

- Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc /plastique (12,6 millions de \$) avec une croissance annuelle de 57% entre 2000 et 2003 et de 12% entre 2003 et 2004.
- Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, plastique cuir ... / (8,9 millions de \$) avec une croissance annuelle de 4% entre 2000 et 2004.
- Autres chaussures (7,5 millions de \$) avec une croissance annuelle de 88% entre 2000 et 2004.
- Chaussures en semelles extérieures en caoutchouc, plastique, cuir ... (2,9 millions \$) avec une croissance annuelle de 9% entre 2000 et 2004.

- **Ouvrages en cuir, articles de bourrellerie / sellerie, articles de voyage.**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Ouvrages en cuir, articles de bourrellerie / sellerie, articles de voyage	6,6	29	Chine Syrie Italie Tunisie Turquie Allemagne.

Les principaux produits importés sont : les malles, valises et mallettes, serviettes, cartables en toutes matières (5,8 millions de \$) avec une croissance annuelle de 47%

entre 2000 et 2004 et les vêtements et accessoires de vêtements en cuir naturel ou reconstitué (739 milles \$).

SECTEUR TEXTILE ET HABILLEMENT :

• **Vêtement et accessoires de vêtement en bonneterie**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Vêtement et accessoires de vêtement en bonneterie	31,7	11	Italie Turquie Chine Tunisie (Le Maroc n'a exporté que 21 000 \$).

Les principaux produits importés sont :

- Les costumes, tailleurs et autres en bonneterie pour femmes et fillettes (10,6 millions \$) avec une croissance de 36% entre 2000 et 2004
- Chandails, cardigans, gilets etc., en bonneterie pour femmes et fillettes (5,7 millions \$),
- T-shirts et maillots de corps en bonneterie pour femmes et fillettes (4,2 millions \$),
- Costumes ou complets en bonneterie pour hommes et garçonnets (3 millions \$),
- Combinaisons, jupons, slips en bonneterie pour femmes et fillettes (2,9 millions \$).

• **Vêtements et accessoires, autres qu'en bonneterie**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Vêtements et accessoires, autres qu'en bonneterie	168	45	Chine Turquie Italie Inde Belgique Corée Indonésie Espagne Le Maroc n'a exporté que 967 000\$

Les principaux produits importés sont :

- les costumes tailleurs pour femmes ou fillettes (46,5 millions \$) avec une croissance annuelle de 54% entre 2000 et 2004
- chemisiers pour femmes ou fillettes (43,8 millions \$) avec une croissance annuelle de 133% entre 2000 et 2004
- costumes, ensembles pour hommes et garçonnets (27,9 millions \$), avec une croissance annuelle de 20% entre 2000 .et 2004
- chemises et chemisettes pour hommes et garçonnets (17,4 millions \$) avec une croissance annuelle de 53% entre 2000 et 2004,
- Châles, écharpes, foulards et articles similaires (10,8 millions \$) avec une croissance annuelle de 35% entre 2000 et 2004.

- **Autres articles textiles confectionnés**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Autres articles textiles confectionnés	26,6	17	Espagne Turquie Italie

Les principaux produits importés sont les couvertures (11,2 millions \$), les bâches, voiles pour embarcations et articles de campement (5,5 millions \$), linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine (3,7 millions \$).

- **Tapis et autre revêtement de sols en matières textiles**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Tapis et autre revêtement de sols en matières textiles	9,4	-4	Syrie Algérie Maroc Chine Turquie

Les principaux produits importés sont les tapis et autres revêtements de sol en matière textiles, tissés (2,9 millions de \$), tapis et autres revêtement de sol en matière textiles, (2,2 millions de \$), autres tapis et revêtement de sol en matières textile (2 millions de \$).

- **Filaments synthétiques et artificiels**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Filaments synthétiques et artificiels	14,3	27	Chine (7,2 millions de \$), la Turquie (2,3 millions de \$), la Syrie (1,9 millions de \$). Le Maroc a exporté une valeur de 154 000\$.

- **Fibres synthétiques ou artificielles discontinues**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	10,2	-17	Chine (4 millions de \$) Espagne (1 million de \$) Inde Tunisie Turquie

- **Tissus spéciaux, surfaces textiles touffetées, dentelles, tapisserie**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Tissus spéciaux, surfaces textiles touffetées, dentelles, tapisserie	8,4	41	Turquie (4,2 millions de \$) Chine (1,5 millions de \$) la Syrie (1,1 millions de \$) et Espagne (464 milles \$). Le Maroc a exporté une valeur de 96 000 \$.

En 2004, les importations libyennes ont enregistré une valeur de 8,4 millions de \$ avec une hausse de 41% entre 2000 et 2004.

- **Etoffes de bonneterie**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Etoffes de bonneterie	6	52	Syrie (3,9 millions de \$) Chine (1,5 millions de \$) Turquie (476 000 \$).

SECTEUR CHIMIE PARACHIMIE

- **Produits céramiques**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
céramiques	45,6	13	Italie, Espagne, Tunisie Brésil, Autriche, Turquie Royaume Uni, Oman...

Les principaux produits importés sont :

- Carreaux, dalles de pavement de revêtement, vermisses /emmaillés (21,8 millions de \$)
- Les briques etc, pièces céramique analogues de construction (10 millions de \$) avec une croissance annuelle de 26% entre 2000 et 2004,
- Eviers, lavabos, colonnes de lavabo, baignoires, bidets etc. ... (5,3 millions de \$) avec une baisse annuelle de 5% entre 2000 et 2004,
- Vaisselles, autres articles de ménage / d'économie domestique (3,6 millions de \$) avec une croissance annuelle de 40% entre 2000 et 2004,
- Autres articles céramiques réfractaires (2 millions de \$) avec une croissance annuelle de 25% entre 2000 et 2004.

- **Produits divers des industries chimiques**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Produits divers des industries chimiques	94	12	Italie (37,7 millions \$) Royaume Uni (20,7 millions \$) Allemagne (11,3 millions \$)

- **Matières plastiques et ouvrage en ces matières**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Matières plastiques et ouvrage en ces matières	73,5	14	Italie (20,5 millions \$), Tunisie (10,3 millions \$), Turquie (6 millions \$), Espagne (5,6 millions \$) Le Maroc a exporté une valeur de 288 000 \$.

SECTEUR DES IMME

• Fonte, fer, acier

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Fonte, fer, acier	55	25	Italie (21,5 millions \$) Malaisie (15,9 millions \$) Tunisie (7,4 millions \$), Allemagne (4 millions \$).

• Ouvrages en fonte, fer et acier

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Ouvrages en fonte, fer et acier	676	51	Chine Allemagne Italie Pays Bas Argentine Espagne Tunisie Jordanie

Les principaux produits importés sont :

- Constructions et parties de construction (ponts) (274 millions \$)
- Autres tubes et tuyaux (122,8 millions \$) avec une croissance annuelle de 95% entre 2000 et 2004.
- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudures et fer et acier (81 millions \$) avec une croissance annuelle de 23% entre 2000 et 2004.
- Accessoires de tuyauterie (42,9 millions \$)
- Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rives etc.) 34,8 millions \$.
- Poêles, cuisiniers non électriques en fonte, fer ou acier (20,5 millions \$)
- Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte (18,4 millions \$).
- Réservoirs, foudres, cuves, récipients similaires (17 millions \$).

• Cuivre et ouvrages en cuivre

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
cuivre et ouvrages en cuivre	4	-3	Allemagne Inde Corée.

• Aluminium et ouvrage en aluminium

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Aluminium et ouvrage en aluminium	41	29	l'Italie (11 millions de \$) Bahreïn (9 millions de \$) France (6,5 millions de \$) Grèce (5 millions de \$). Le Maroc a exporté une valeur de 961000 \$.

• **Outils, articles de coutellerie et matériels électriques, leurs parties , etc...**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Outils, articles <i>Sources :</i> COMTRADE électriques, leurs parties etc.	30	16	Allemagne (211,4 millions \$), Italie (110 millions \$), Suisse (51 millions \$) Chine (43 millions \$) France (43 millions \$) Royaume Uni (38 millions \$).

Les principaux produits importés sont :

- Les outils interchangeables pour outillage à main, mécanique (19,6 millions de \$).
- Les outils, outillage à main (y compris les diamants de vitriers) (4 millions de \$).
- Les clés de serrage a main (y compris les clés dynamométriques)(1,2 millions de \$).

En 2004, la Libye a importé une valeur de 1 million de \$ d'articles de coutellerie, des cuillères, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, etc....

En 2004, les importations libyennes en machines, appareils et matériels électriques et leurs parties ont enregistré une valeur de 711 millions de \$ avec une croissance annuelle de 29% entre 2000 et 2004.

• **Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc**

Produits	Valeur en 2004 en millions de dollars US	Croissance annuelle 2000-2004 en %	Principaux fournisseurs
Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	32,3	1	Royaume Uni (7,4 millions \$), Italie (2,8 millions \$) Corée (2,7 millions \$) Chine (2,6 millions \$) ... Le Maroc a exporté en Libye une valeur de 103 000 \$.

Les principaux produits importés sont :

- Pneumatiques neufs en caoutchouc (15 millions de \$)
- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanise non durci (8,2 millions de \$)
- Autres ouvrages en caoutchouc vulcanise non durci (3 millions de \$).

L'analyse détaillée des importations libyennes a permis de déterminer de nombreux créneaux et produits susceptibles d'être exploités par les exportateurs marocains.

Sur la quarantaine de produits confrontés avec les produits marocains à fort potentiel, une vingtaine de produits ont été identifiés en vue de leurs exportations sur le marché de la Libye (par secteur).

Agro alimentaire :

- Conserves de poisson
- Conserves végétales
- Jus de fruits et légumes

- Boissons non alcoolisées
- Poissons congelés
- Crustacés et mollusques
- Fromages fondus
- Légumes surgelés

De nouveaux produits alimentaires, pour lesquels le Maroc se positionne bien par rapport à la concurrence internationale, peuvent être aussi proposés. Il s'agit de :

- Produits frais (agrumes, fraises, courgettes..)
- Huiles d'argan
- Plantes aromatiques et médicinales

Textiles et cuir :

- Prêt à porter pour Hommes, femmes et Enfants
- Linge de maison
- Couvertures
- Chaussures
- Articles de maroquinerie
- Fils de coton, filaments synthétiques et artificiels
- Fils retors, coton non peigné
- Tissus spéciaux surface textiles touffetées et tapisserie

Chimie et Parachimie :

- Produits pharmaceutiques
- Huiles essentielles
- Savons et agents de surface organiques
- Ouvrages en caoutchouc
- Matériaux de construction (carrelage, peinture...)
- Matières plastiques et ouvrages en plastique

IMME :

- Matériels électriques
- Outils et articles de coutellerie
- Ouvrages en Aluminium

Partie 2 :

CONDITIONS D'ACCES AU MARCHE LIBYEN

I- REGLEMENTATIONS ET DOUANES

A- Produits interdits à l'importation

Le régime des importations en Libye est assez complexe et est régulièrement modifié. Les produits sont soumis à différentes lois selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Certains produits sont interdits à l'importation et répertoriés dans une liste annexée au décret du Comité Populaire Général de l'Economie et du Commerce numéro 475 de juillet 2005 qui a modifié celle publiée par le décret numéro 84 du 5 juin 2003, cette liste comprend les produits suivants :

- 1- Porcs vivants, leur chair, graisse et peau et leurs dérivés.
- 2- Vins et boissons alcoolisées.
- 3- Préparations en conserves à base de viandes ainsi que les graisses animales destinées à l'alimentation.
- 4- Poissons congelés à l'exception de ceux qui sont en tranches et du thon destiné à la transformation.
- 5- Oeufs destinés à la consommation, poulets et oiseaux vivants ou abattus, à l'exception de ceux destinés à la reproduction.
- 6- Semences de concombres
- 7- Fruits frais (agrumes, raisins, figues, abricots, pastèques, dattes, prunes et pêches), huile d'olive, légumes frais, surgelés, séchés ou broyés destinés à la consommation, sauf les légumineuses sèches.
- 8- Eaux minérales naturelles et gazéifiées
- 9- Autobus de plus de 5 ans d'une capacité inférieure à 30 passagers, autobus d'une capacité de 30 passagers et plus, camions et semi-remorques pour usage civil, de plus de 10 ans et dont la capacité varie entre 5 et 40 tonnes et dont le système de traction est basé sur un, deux et trois axes.
- 10- Tôle de fer ondulée
- 11- Cahiers scolaires
- 12- Serviettes en papier, à l'exception des serviettes de table, des mouchoirs de poches et du papier toilettes.
- 13- Vêtements traditionnels
- 14- Balais ordinaires avec manches en bois
- 15- Soude caustique de toutes sortes et eau de javel
- 16- Couvertures en plastique destinées aux serres et tuyaux flexibles en PVC sauf les tubes pour l'irrigation goutte à goutte
- 17- Bromate de potassium

B- Suppression des licences d'importation

Dans l'optique d'une adhésion à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), le régime des importations s'est beaucoup assoupli avec notamment la suppression des licences d'importation depuis 2003. Toutefois, toute marchandise doit être accompagnée d'un certificat d'origine). Aujourd'hui, mis à part les produits interdits, la plupart des marchandises entrent librement sur le territoire.

L'importation de certains produits (véhicules, motos, équipement de bureau, appareils électroménagers, appareils électroniques, matériels pour travaux routiers et de carrières, machines agricoles) est soumise obligatoirement à

la signature d'un contrat de représentation avec un agent libyen qui pourra assurer le service après-vente.

Les sociétés d'Etat exercent néanmoins un contrôle sur les produits appartenant à des secteurs réglementés comme le secteur de la finance, télécommunications, et vente en gros et de détail.

Toutes les importations doivent être enregistrées auprès du « *General People's Committee for Economy and Trade* » (comité général populaire sur l'économie et le commerce), dont il faut obtenir un permis général d'importation.

C - Tarifs et Taxes

Les lois sur le régime de droit libyen sont régulièrement votées. Les nouvelles modifications prises dans une logique d'adhésion à l'OMC sont entrées en vigueur depuis le 1 août 2005.

Ainsi, les droits de douanes généraux de 35% qui s'appliquaient sur 3 500 produits ont été remplacés par une taxe dite portuaire de 4%. Et qui doit être acquitté par les importateurs libyens, d'autre part le décret numéro 139 du 25 août 2005 répartit 84 produits en deux listes

a - ceux qui, en plus de la taxe portuaire de 4%, subissent une taxe de production de 2% et une taxe de consommation de 25%.

b - ceux qui, en plus de la taxe portuaire de 4%, subissent une taxe de production de 2% et une taxe de consommation de 50%. Cette dernière catégorie regroupe 13 produits de luxe, comme les oeuvres d'art, les véhicules de plus de 3 000 cc...

a- Les produits taxés à hauteur de 2 % de taxe à la production, 25 % de taxe à la consommation,

- les semences, le blé, le maïs, la farine, les pâtes, la semoule
- les produits de nutrition animale
- les poules pondeuses de 1ère et de 2ème génération
- les yaourts, les compotes
- l'eau minérale naturelle gazeuse et non gazeuse
- les jus de fruits naturels ou non naturels et les concentrés (exception faite pour les jus de fruits destinés aux diabétiques)
- les confiseries, les biscuits
- les mouchoirs, serviettes contenant du coton et tous les tissus en coton imprimés
- les couches pour bébé, les serviettes périodiques
- les tapis, les draps, les mouchoirs, serviettes et papiers ménagers
- les meubles en bois et en métal
- le sel (sauf celui vendu en vrac)
- l'hydroxyde de sodium
- l'acide hydro chlorhydrique
- le chlore liquide en boîte
- les parfums avec ou sans alcool et savons
- le pvc en granulé
- les tuyaux d'irrigation goutte à goutte de diamètre de 12 à 50 mm
- les conduites en pvc et en polyéthylène de diamètre de 0,75 à 400 mm
- les produits en plastique, couverts jetables et les éponges industrielles
- les cordes en plastique de diamètre de 6 à 48 mm

- les tracteurs agricoles
- les remorques agricoles, les charrues et équipements agricoles légers (pelles, pioches), les brouettes.
- les autobus et les véhicules servant au transport de marchandises d'une capacité de 1,5 tonne
- les véhicules d'une cylindrée se situant entre 2000 et 3000 cc
- les téléviseurs et les radios, les magnétoscopes, les magnétophones
- les paraboles
- les radiateurs à bain d'huile et électriques
- les cuisinières, les congélateurs, les réfrigérateurs
- les tuyaux galvanisés et non galvanisés
- les tuyaux d'irrigation en aluminium
- les fils de soudure
- les remorques et semi-remorques pour camping et transport
- les réservoirs en métal
- les fils barbelés
- les appareils téléphoniques - simples et PABX - dont la capacité est de moins de 60 extensions
- les plaques en métal prédécoupées, les couvercles de bouches d'égouts
- les portes et les fenêtres en aluminium et en bois
- les bicyclettes
- les bouteilles de gaz de capacité de 15, 11 et 2 litres
- les câbles électriques de haute et moyenne tension dépassant 1000 volts
- les poteaux électriques, les gaines électriques
- les hangars
- les containers de moyenne capacité
- les camions frigorifiques
- les sacs de ciment et de gypse
- l'harissa, le miel naturel
- l'alcool médical

b - Les produits qui supportent une taxe à la production de 2% et une taxe à la consommation de 50% en plus de la taxe portuaire de 4% sont :

- les véhicules de 3000 cc et plus
- les motocyclettes de 250 cc et plus
- les bateaux de plaisance de plus de 75 HP, de 10 mètres et de 6 passagers.
- les scooters des mers
- l'alcool industriel
- la peau et les plumes d'oiseaux
- les perruques, les faux cils et tous les produits à base de cheveux
- les feux d'artifice
- les briquets et pipes en plaqué or et plaqué argent
- les tableaux (art) et les objets d'art
- les objets domestiques ou sanitaires plaqué or et plaqué argent
- l'ivoire et tous les objets fabriqués à partir de l'ivoire
- les vêtements et accessoires en fourrure.

Taxes d'entrée

Il n'existe pas de TVA en Libye.

D- Contrôles à l'entrée sur le territoire libyen

Par le biais de la décision numéro 83 du 25 mai 2005, les autorités ont créé un organisme spécifique le GSPLAS (*General Authority for Control of Commodities and Products*), la direction générale est basée à Tripoli et dispose de plusieurs bureaux dans les principales villes.

Il a 3 grandes fonctions :

- Effectuer des contrôles sur les produits médicaux et agricoles importés,
- Enregistrer les produits et établir les certifications,
- Exercer le droit de mise en quarantaine, et d'interdiction d'entrée sur le territoire aux animaux, ou végétaux malades ou pollués.

Une circulaire du Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Economie et du Commerce fixe les règles concernant l'étiquetage des produits importés en Libye. L'étiquette doit être collée sur le flacon, la boîte ou sur l'emballage et doit porter les informations suivantes : le nom de la marchandise ou du produit, la quantité, l'origine, les ingrédients (chaque produit doit être analysé avant d'entrer en Libye et il faut que les analyses correspondent avec les indications portées sur les étiquettes faute de quoi le produit ne sera pas admis), la date de fabrication, la date de péremption, le nom de l'importateur.

E- les normes

Pour pouvoir pénétrer le marché libyen, certains produits doivent être accompagné de certificats :

- Le certificat halal pour les viandes et ses produits dérivés. Il est délivré par le culte musulman de votre pays.
- Le certificat phytosanitaire est obligatoire pour les fruits et légumes, les semences et autres végétaux. C'est le service régional de la protection des végétaux qui le donne.
- Le certificat sanitaire nécessaire pour les viandes, il est délivré par la direction départementale des services vétérinaires.

Dans le cas des normes, le gouvernement libyen a reformé le NCSM (*National Center for Standards and Metrology*) chargé d'unifier les règles sous la forme ISO 9000/9002.

II- MODALITES D'IMPLANTATION

Aides et incitations locales à l'implantation

Le gouvernement libyen n'encourage pas les investissements dans tous les secteurs : la loi numéro 5 de 1997 a été modifiée par la loi numéro 7 en 2003. Les IDE (Investissement Direct à l'Etranger) ne sont pas autorisés dans tous les secteurs. Peu de secteurs sont ouverts à l'étranger : il y a l'industrie, le tourisme, les services et l'agriculture. Tous les autres secteurs sont régis par une loi particulière (secteur pétrolier) ou réservés (secteur financier, des télécommunications...).

Pour encourager les IDE dans les secteurs autorisés, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures :

- Exemption des taxes et droits de douane sur les machines et équipements, matières premières et pièces de rechange requis pour la réalisation d'un projet,
- Exemption de l'impôt sur les sociétés pour une durée de 5 ans,
- Exemption de droits et taxes sur les biens à l'exportation.

Procédure d'enregistrement et d'immatriculation

La société est à enregistrer auprès de l'Administration Générale des Sociétés et des enregistrements Commerciaux (*Bureau of the investment Register and Commercial Register*). Il existe une taxe d'enregistrement de 2% du contrat pour les fournisseurs étrangers contractant avec des organismes publics.

Autorisations préalables à l'implantation

Avant de pouvoir s'implanter en Libye, il faut présenter certains documents au bureau libyen des investissements étrangers (*Libyan Foreign Investment Board*) qui autorise les projets d'investissements pour une durée de de 5 ans (dans le cadre d'une licence d'exploitation). Cette autorisation peut être prorogée pour 3 ans.

Les documents à remettre sont :

- 1 formulaire de demande qui comprend le nom du demandeur, la nationalité, la forme légale et le siège social, la description du projet, le secteur d'investissement, l'échéancier, la nature et le montant du capital,
- 1 étude de faisabilité,
- 1 certificat de nationalité,
- l'extrait du registre commercial dans le pays d'origine, 1 bilan comptable et une attestation de non faillite.

Texte(s) de loi en vigueur et cadre réglementaire

Le texte qui réglemente actuellement l'investissement en Libye est la loi numéro 5-1426 de 1997 qui a été amendée par la loi numéro 7 de juin 2003. L'autorité de réglementation des investissements est le **Libyan Foreign Investment Board**.

Contrôle des changes

Le contrôle des changes est effectué par la Direction du contrôle des changes rattachée à la Banque Centrale. L'entrée ou sortie de devises libyennes est strictement interdite. L'introduction de monnaie étrangère est en revanche admise. Toute transaction de change non effectuée par une banque libyenne est prohibée.

Réglementation sur les prises de participation

Dans les secteurs autorisés (industrie, santé, tourisme, services et agriculture), la prise de participation majoritaire au capital d'une entreprise locale est possible.

Formes juridiques d'entreprises

Types de sociétés	Nombre d'associés	Capital minimum et/ou maximum	Responsabilités des associés	Droits d'enregistrement	Publication des comptes
Société par action. La loi définit 4 seuils.	Nombre d'actionnaires minimum selon les 4 seuils : - 13 actionnaires, - 25 actionnaires, - 50 actionnaires, - 100 actionnaires	- 1 ^{er} seuil : capital maximum de 1 millions de LYD, - 2 ^{ème} seuil : capital compris entre 1 et 2 millions de LYD, - 3 ^{ème} seuil : capital compris entre 2 et 4 millions de LYD, - 4 ^{ème} seuil : capital supérieur à 4 millions de LYD.	Part maximale du capital disponible par actionnaire selon les 4 seuils : - 4 % du capital, - 2%, - 1%, - 0,5%.	La société par action est soumise à la loi numéro 21/1369 du 21 décembre 2001.	n.c
La société étrangère	2 associés minimum. L'un des deux doit impérativement être de nationalité libyenne.	Le capital doit être compris entre 5 000 LYD au minimum et 30 000 LYD au maximum.	L'associé libyen doit obligatoirement détenir au moins 51% du capital	Les sociétés étrangères sont régies par les dispositions de la loi numéro 65 du 20 mai 1970.	n.c
Le bureau de représentation	2 associés minimum dont l'un de nationalité libyenne.	Le bureau de représentation doit ouvrir un compte bancaire non résident approvisionnés par sa société mère. La provision doit être au moins égale à 50 000 LYD.	n.c	Le bureau de représentation est soumis au décret numéro 8 du 9 janvier 2005. Il prévoit le dépôt d'une demande comprenant le nom, la profession et l'adresse postale du représentant chargé de déposer la demande. L'entreprise doit payer une taxe d'enregistrement de 25 000 euros.	n.c
La filiale étrangère	2 associés minimum dont l'un de nationalité libyenne	La filiale doit prévoir une somme réservée à la création et au fonctionnement qui doit être d'un montant minimum de 150 000 LYD.	n.c	La filiale est régie par le décret numéro 3 du 3 janvier 2005. La demande doit être déposée à l'Administration Générale des Sociétés d'enregistrements Commerciaux du Comité Populaire Général.	n.c

Impôt sur les sociétés

Taux de l'impôt sur les sociétés résidentes

Depuis le 1er janvier 2004, l'impôt sur les sociétés varie de 15% à 40% selon les tranches suivantes :

- jusqu'à 200 000 LYD : 15%
- jusqu'à 500 000 LYD : 20%
- jusqu'à 1 000 000 LYD : 25%
- jusqu'à 1 500 000 LYD : 30%
- jusqu'à 2 000 000 LYD : 35%
- Au delà de 2 000 000 LYD : 40%

Imposition des plus values à long terme

Concernant les entreprises étrangères, la Libye a mis en place un système opaque d'imposition. En effet, le taux d'imposition n'est pas fixé mais négocié. Le bénéfice imposable est reconstitué par les autorités.

Impôt sur le revenu

Année fiscale 1er janvier au 31 décembre.

Taux de l'impôt sur le revenu L'impôt général sur les revenus a été supprimé. Mais l'impôt sur le revenu des personnes physiques subsiste. Il varie désormais de 8% à 15% selon 3 tranches :
- jusqu'à 4 800 LYD de revenus imposables : 8%
- de 4 801 LYD à 9 600 LYD de revenus imposables : 10%
- Au delà de 9 601 LYD de revenus imposables : 15%

Il n'existe pas de déductions ou autre réduction d'impôt pour les personnes physiques

Contrat de travail

Le droit du travail est régi par la loi numéro 15 de 1981. Un salarié étranger ne peut prétendre à un contrat de travail en Libye que s'il présente un permis de travail et un permis de séjour délivrés par les autorités compétentes libyennes. Le contrat prend la forme d'un engagement écrit qui doit comporter :

- La durée de l'engagement,
- Les droits et obligations du salarié,
- Le nombre d'heures de travail par jour et par semaine,
- Les vacances,
- La durée des congés,
- Le salaire ainsi que les indemnités pour les heures supplémentaires,
- Le logement,
- L'assurance.

Les Salaires

Salaire minimum légal mensuel au 2001 : 150 LYD

Salaire moyen d'un ouvrier dans l'industrie manufacturière en 2001 : 190 LYD par mois (données O.I.T)

Les Cotisations

Cotisation employeur : 11,25%

Cotisation employé : 3,75%

Durée du temps de travail

Durée légale hebdomadaire : 48 heures

Age de la retraite : l'âge de la retraite est fixée à 65 ans pour les hommes, 60 ans pour les femmes et 62 ans pour les fonctionnaires.

III- CADRE JURIDIQUE DES ECHANGES MAROCCO - LIBYENS

Les relations commerciales entre le Maroc et la Libye sont régies par les accords suivants :

- Convention commerciale et tarifaire signée le 29 juin 1990 à Rabat, entrée en vigueur le 13/03/ 1993, elle institue un régime préférentiel (exonération des droits d'importations et taxes d'effet équivalent; les autres taxes demeurent exigibles pour les produits d'origine, obtenus entièrement ou faisant l'objet d'une transformation suffisante constituée par une valorisation locale d'au moins 40% du prix départ usine du produit
- Accord destiné à encourager et à garantir les investissements (25/1/1984)
- Accord pour la création d'une société holding mixte (26/1/1984)

Projets industriels ayant été examinés par les deux parties :

- Textile et cuir :

Projet acrylique et assistance marocaine à la partie libyenne dans le domaine des industries du Textile et du Cuir.

- IMME :

* Encourager l'exportation réciproque des composants, pièces de rechange et partie de camions et bus fabriqués dans chacun des deux pays.

* Projet de création au Maroc d'une société mixte de commercialisation des camions, bus et leurs parties fabriquées dans les deux pays.

* Projet de coopération dans le domaine de l'électronique (fabrication et commercialisation)

* Projet de création d'une filiale de la société marocaine MAGMA en Libye.

- chimie et parachimie :

Projet d'échange d'expériences et de coproduction dans le domaine : des engrais (avec la collaboration de l'OCP), des produits d'entretien et d'hygiène, savons et articles parapharmaceutiques

- construction et bâtiment :

Projet de coopération et de coproduction dans le domaine des matériaux de construction et industrie de bâtiment.

IV- CONDITIONS LOGISTIQUES

A- TRANSPORT DES MARCHANDISES

Transport routier

Les routes libyennes totalisent 84 000 km de routes asphaltées. Le réseau routier est de bonne qualité, en particulier la route côtière entre Tunis (en Tunisie) et Tripoli et celle entre Benghazi et Tobrouk, qui se prolonge jusqu'à Alexandrie en Egypte.

Transport ferroviaire

0 km. Le transport ferroviaire ne fonctionne plus depuis 1965 et les anciens systèmes ont été démantelés. Toutefois, un projet est en cours afin de construire un nouveau réseau. 3 170 Km de voies sont en cours de construction.

Transport maritime

La Libye dispose d'environ 2000 kms de côtes. Les principaux ports sont ceux de Tripoli, Benghazi, Derna, Marsa al Burayqah, Misurata, Ras Lanuf, Tobruq, Al Khums, Zuwarah.

Transport aérien

Il est possible d'accéder au territoire libyen par liaison aérienne sur les aéroports internationaux de Tripoli et Benghazi. Le pays compte 8 aéroports réservés aux vols intérieurs pour lesquels la Libyan Airlines dispose d'un monopole. Mais la situation risque de changer puisque le gouvernement souhaite privatiser la compagnie. De nouvelles compagnies devraient donc apparaître en Libye.

B- LES SERVICES FINANCIERS EN LIBYE

Le Système Bancaire en Libye

Il comprend essentiellement la Banque Centrale de Libye (BCL), cinq grandes banques commerciales publiques, une banque commerciale privée, cinq banques spécialisées et 44 banques régionales. Il est régi par la loi bancaire n° 1 du 12 janvier 2005.

La mise en oeuvre de cette loi doit permettre de moderniser et d'introduire des mécanismes de marché dans le système financier. Elle permet aux banques étrangères l'implantation de filiales, des prises de participation au capital des banques locales et la création de bureaux de représentation.

La réforme du Système Bancaire

Le préalable à la modernisation et à la libéralisation progressive de l'économie libyenne. Le secteur financier est encore très peu développé. La masse monétaire représente à peine la moitié du PIB alors que ce ratio atteint presque 100 % en Egypte et dépasse 130 % en Jordanie. Le système de paiement, encore totalement embryonnaire, est en cours de modernisation. Le paiement par carte de crédit est en cours d'introduction.

Avec la nouvelle orientation vers l'économie du marché, les autorités libyennes désirent permettre au système bancaire de jouer un rôle actif dans la redistribution des flux de capitaux vers les secteurs les plus productifs de l'économie et d'optimiser l'allocation des ressources.

Réglementation des paiements

Les contrats de vente se règlent exclusivement par lettres de crédit irrévocables dont l'ouverture prend en moyenne 6 mois.

V- LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Le marché de la distribution en Libye est resté traditionnel, avec une forte présence de commerces de proximité. Ceci s'explique par le faible pouvoir d'achat des libyens, qui tend à diminuer à cause du blocage des salaires (depuis 1981) et de la dévaluation menée en 1990. La distribution moderne est absente de la Libye même si ce qui s'apparente à des superettes commence à émerger.

Marché Business to Consumer (B to C)

La distribution reste encore aujourd'hui sous la responsabilité de l'Etat. Pourtant, les autorités libyennes avaient encouragé l'apparition d'opérateurs privés en supprimant les licences d'importation. Le processus de privatisation a cependant été ralenti par le maintien de subventions sur certains produits, si bien qu'aujourd'hui, ils restent subventionnés à 90% et sont distribués par la *National Supply Company* à des prix extrêmement bas.

Dans les grandes villes, des surfaces qui s'apparentent aux supermarchés font leur apparition : ce sont des petites enseignes (100 à 150m²), proposant des produits alimentaires (produits secs et frais) et des produits de toilette et articles de droguerie. Les grands groupes de distribution étrangers ne se sont pas encore intéressés à ce marché, de même qu'il n'y a pas de chaîne locale de distribution GMS (Grande et Moyenne Surface).

Le commerce de détail non alimentaire conserve aussi sa structure traditionnelle avec des magasins de proximité et des souks. Il y a ainsi :

- le souk Talatha pour l'équipement de la maison,
- le marché Sharaa Errachid pour les habits/chaussures et textiles,
- le souk El Fellah pour les pièces détachées automobiles et les équipements pour garage.

Les centres commerciaux commencent à s'implanter dans les grandes villes, à l'image du centre commercial El Mehari qui occupe deux étages, et dont le propriétaire n'hésite pas à se fournir auprès d'exportateurs étrangers.

Marché Business to Business (B to B)

Le secteur de loin le plus porteur est le pétrole (la Libye occupait le 21ème rang de producteur mondial en 2004). Les réserves en pétrole, estimées à 36 milliards de barils, combinées au retour en grâce de la Libye sur la scène Internationale attisent la convoitise de plusieurs industries pétrolières étrangères. C'est la NOC (National Oil Company) qui détient tous les droits et elle a déjà vendu aux enchères 95 blocs en 2005. Elle compte encore faire de nombreux appels d'offre puisqu'elle prévoit de vendre 265 licences dans les prochaines années.

La pratique la plus courante est le recours à un agent commercial dont l'activité est soumise à la loi numéro 6 du 6 mars 2004. Elle dispose que le représentant doit conclure un contrat ou une convention officielle avec les mandataires étrangers reprenant entre autre le type de représentation commerciale, la durée, le domaine d'activité, la zone géographique et les rémunérations du représentant. Ce dernier doit remettre une copie des contrats ou conventions dès le début de son activité. Les droits et obligations de l'agent sont régis par le code de commerce libyen. Pour certains types de produits (véhicules de transport public, machines agricoles, motos, photocopieurs, télécopieurs, radios et PC, postes de TV, engins de BTP, produits électroménagers), la représentation par un agent commercial sur place est obligatoire.

ANNEXES